

Non seulement l'état français et les préfectures refusent d'entendre notre appel au respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, mais ils ne respectent pas les lois, en cachant un tribunal, en mettant en rétention des demandeurs « dublinés »

Voilà pourquoi, samedi 11 novembre, nous nous réunirons comme nous le faisons depuis bientôt 8 ans au cœur du marché de Mazamet pour rappeler aux élus et à nos concitoyens qu'un homme est un homme, qu'une femme est une femme et que chacun-e doit être traité humainement, dans le respect des lois.

C'est tout ce que nous réclamerons samedi 11 novembre à 10h30 rue de Verdun à Mazamet

1. **un tribunal caché pour les étrangers** s'ouvre à côté des pistes d'atterrissage de Roissy Laurence Blisson, secrétaire gale du Syndicat de la magistrature : pour nous, cette nouvelle annexe crée des conditions d'une justice d'exception pour les étrangers. Elle estime, en outre, que la salle d'audience demeure bien trop éloignée et invisible du grand public et pourtant la justice est censée être rendue publiquement". Une quinzaine d'autres associations regroupées au sein de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) dénoncent aussi cette "justice sur le tarmac".

<http://www.infomigrants.net/fr/post/5775/france-un-tribunal-cache-pour-les-etrangers-s-ouvre-a-cote-des-pistes-d-atterrissage-de-roissy>

2. Sur les îles grecques situées à proximité de la Turquie - comme à Lesbos et Samos, les **campes de migrants sont surpeuplés** et abritent deux à trois fois la population qu'ils peuvent accueillir. La situation sanitaire et sociale y est catastrophique, les ONG exhortent le gouvernement grec à réagir au plus vite.

<http://www.infomigrants.net/fr/post/5831/en-grece-l-urgence-vitale-dans-les-camps-de-migrants-bondes>

3. **préfectures hors-la-loi malgré** l'arrêt du 15 mars 2017 nombre d'hommes et de femmes « demandeurs d'une protection internationale » sont encore convoqué-e-s dans les préfectures pour y être interpellé-e-s et placé-e-s en rétention, avant d'être ensuite rapidement transféré-e-s dans un autre pays avant même qu'un juge ait pu constater l'irrégularité de la procédure. Autrement dit, ces préfets pratiquent la privation de liberté en dehors de tout cadre légal. Faut-il rappeler que les personnes concernées n'ont commis aucun délit, qu'elles sont parmi les plus vulnérables, qu'elles ont fui leur pays pour préserver leur liberté ou sauver leur vie, et qu'elles attendent simplement que l'Ofpra statue sur leur cas ? Le gouvernement organise-t-il la violation de la loi en ordonnant aux préfectures d'organiser des procédures aussi illégales qu'expéditives, ou s'agit-il d'initiatives individuelles de préfets zélés qui, coïncidence troublante, décideraient au même moment de s'opposer aux décisions des plus hautes juridictions ?

<http://www.lacimade.org/presse/ces-prefectures-hors-la-loi/>

Bonne semaine à tous

pour les participants au Cercle de Silence de Mazamet

Eric Vergniol

05 37 27 34 67